
Motion, présentée par Charlier, demandant à insérer au bulletin le chant civique de la députation de la section des Gardes françaises et à rendre compte du progrès de la confection du salpêtre, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

Louis Joseph Charlier

Citer ce document / Cite this document :

Charlier Louis Joseph. Motion, présentée par Charlier, demandant à insérer au bulletin le chant civique de la députation de la section des Gardes françaises et à rendre compte du progrès de la confection du salpêtre, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 207-208;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32025_t1_0207_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Et toi, que jadis la colombe
De ces Indes par son vol
Arrachait de sein de la terre,
Pour la ruine des tyrans,
Salpêtre précieux, paradis, trouer un plus juste
usage.

La Liberté l'appelle du fond des souterrains
C'est pour secouer le joug
De ses enfans républicains.

Va purger le sol de la France
De ses perfides ennemis;
Que leur trahison présente
Ne souille plus notre pays.

Ministre de la Mort, va tonner contre les despotes,
Délivre-nous de ces litres de sang aliérés!
Par le canon des sans-culottes
Qu'ils soient à jamais tarasés!

(La salle retentit des plus vifs applaudissemens) (1).

UN DES CROYENS placés à la barre: Citoyens représentans, votre décret sur le salpêtre est l'expression naturelle de la raison; tous les bons citoyens en ont senti l'importance. Animés du même esprit qui vous l'a fait dicter, ils ont aussitôt conjuré le sol qu'ils habitent de leur fournir les moyens de foudroyer leurs ennemis, et la terre de la liberté est devenue elle-même sa propre défense.

Un de vous, sorti de notre sein, et qui ne nous abandonne pas, est venu nous crier: Au salpêtre! Aussitôt deux milliers de salpêtriers ont paru; bientôt ils descendent dans leurs souterrains, et en arrachent ce sel, soutien de notre liberté. Déjà plus de quinze quintaux sont préparés; nous venons vous les présenter comme le résultat de nos premiers travaux. Reconnaissez-en la perfection; il est en état d'être employé et réduit en poudre pour exterminer les ennemis de la république; son activité égale celle de nos bras. Eh! de quelle force et de quel courage n'est-on pas animé quand il s'agit de déjouer les projets liberticides de ces tyrans, déaux destructeurs des plus beaux apanages de l'humanité! Oui, ces vils despotes disparaîtront de la surface du globe, notre salpêtre tracera les vastes routes qui conduiront nos intrépides guerriers jusque dans leurs repaires infectés d'aristocratie et de féodalité.

Généreux défenseurs de notre liberté! restez sur cette sainte Montagne, voilà de quoi vous défendre; la déesse des Français, et bientôt de l'univers entier, vous a communiqué le don des prodiges et des miracles; d'un seul mot vous avez converti la terre en salpêtre; eh bien! si de cette hauteur inexpugnable vous découvrez encore au lointain quelques esclaves assez téméraires pour mettre un pied sacrilège sur le sol de notre liberté, parlez: nos bras ont su faire le salpêtre, ils sauront bien aussi l'employer pour achever de les exterminer. *Vive la république!* (2).

(Vifs applaudissemens).

LE PRÉSIDENT répond. Les sections de Paris donnent chaque jour à la république le bel exemple de la plus touchante rivalité dans le développement de leurs efforts contre les tyrans qui nous attaquent. C'est aujourd'hui la section des Gardes-Françaises qui vient nous offrir de nouveaux moyens de défense, pour arrêter cette horde impie. Nous les reçoivons avec sensibilité, et en revanche, citoyens, nous vous renouvelons ici l'assurance bien formelle de ne descendre de la montagne, où la volonté nationale nous a fixés, qu'après avoir vaincu les satellites du despotisme, débarrassé les brigands de l'intérieur, comprimé les fédéralistes, eos vils amis des rois, et assuré la marche libre et sûre d'une constitution, sage précieux de la prospérité publique.

Put-il jamais de perspective aussi encourageante pour aucun peuple? Nos frontières voient journellement grossir le nombre de nos braves soldats de la patrie. Le pavillon national va flotter sur nos vaisseaux et redoubler l'énergie des intrépides marins. L'état heureux de nos finances, nous présente des ressources vraiment immenses. Avec de telles forces, et à l'appui d'une si belle cause, la victoire, n'en doutons pas, sera à l'ordre de tous les jours. Eh! pourrions-nous après cela, voudrions-nous écouter des propositions de trêve? Non citoyens, non. Nous ne composerons jamais avec la tyrannie. Le peuple français l'a dit: le peuple français tiendra parole: *Guerre aux tyrans, égalité, liberté, unité et indivisibilité de la République, ou la mort.*

Voilà le dernier mot des Républicains.

La Convention vous invite à sa séance (1).

Un autre citoyen de la section fait l'énumération des dons qu'elle offre à la Patrie, consistant en 779 paires de souliers, 551 paires de bas, 1832 chemises, 50 paquets de charpie et beaucoup d'autres effets d'habillement et d'équipement.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

UN MEMBRE DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE. Ce n'est pas tout, Citoyens Représentans que d'avoir remis la foudre dans les mains de nos défenseurs, la section des Gardes françaises a aussi versé dans les magasins de la République de quoi les vêtir; elle a versé 779 paires de souliers, 551 paires de bas, 1832 chemises, 50 paquets de charpie et de vieux linge et beaucoup d'autres effets d'habillement et d'armement.

Le zèle de la section ne se ralentit point pour aider à vaincre les despotes et affermir la liberté (3).

Un citoyen chante une chanson civique sur la fabrication du salpêtre (qui est vivement applaudie) (4).

CHARLIER. Quand Mazarin avoit établi un nouvel impôt, il demandoit: «Les Français

(1) *Mon.*, XIX, 568. B^{is}, 9 vent. (supplé).
(2) C 292, pl. 942, p. 20. Signé: DEVER l'aîné, CARTIER, HOULT, L. DELONDRE, MARITTE, BOURBANCE, DELAGROUE, NONBEHARD, DESCHAMPS (secrét.), DEROSNE (présid.), LEROY, BROCHETON, PECOU, DELAPLANCHE, ROTCHART. Reproduit dans *Mon.*, XIX, 569; *Débats*, n° 517, p. 431; B^{is}, 30 pluvi. Mention dans *C. univ.*, 2 vent.; *J. Lois*, n° 509.

(1) B^{is}, 30 pluvi.; *J. Mont.*, n° 98; *J. univ.*, n° 1543.
(2) P.V., XXXI, 364. Mention dans *J. Paris*, n° 415; *Ann. patr.*, n° 414; *Rép.*, n° 61.
(3) C 292, pl. 942, p. 21. Signé: TABARD (commissaire), DUBAR (présid.), PILTAN (secrét.), THOMAS (vice-présid.), BOULANGER, COLLIN, MARON, LENOIR (commissaires). Mention dans *Ann. patr.*, n° 414.
(4) P.V., XXXI, 365. *Bataue*, n° 373.

chantent-ils ? et quand on répondoit oui, bon ajoutoit-il, ils payeront l'impôt. » Nous pouvons dire avec plus de justice aujourd'hui : « Les Français chantent, ils vaincront ». Je demande l'insertion de l'hymne qu'on vient de chanter dans le Bulletin; et que la commission des armes rende compte incessamment des progrès de la confection du salpêtre dans toutes les communes (1).

Un membre [CHARLIER] propose : 1°. l'impression et l'insertion au bulletin, de cette chanson; 2°. que la commission des armes rende compte, dans le plus court délai, des progrès de l'esprit public, en ce qui concerne la fabrication du salpêtre.

Ces deux propositions sont décrétées (2).

La section des Champs-Élysées vient aussi offrir son tribut de salpêtre. Les canonniers y joignent un don patriotique de 130 liv., produit d'une journée de leur paie, qu'ils consacrent au soulagement des familles des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

L'UN D'EUX : Citoyens représentants, Les canonniers ici présents, non contents d'enflammer le salpêtre contre nos ennemis qu'ils brûlent d'aller combattre, déposent sur l'autel de la patrie la somme de 130 livres, produit d'une journée de leur paye, qu'ils consacrent au soulagement des familles des défenseurs de la patrie (4).

Parmi les masses de salpêtre offertes par cette section, il y en avait en forme de gâteau (5).

Un membre propose, en outre, pour la satisfaction des braves canonniers de la section des Champs-Élysées, la prompte conversion en poudre de ce nouveau gâteau des rois.

Adopté (6).

(On applaudit).

La salle retentissait encore des acclamations de l'enthousiasme républicain qui venait de se développer.

BARÈRE paraît à la tribune (7).

On demande qu'il soit entendu.

72

Le comité de salut public, par l'organe d'un de ses membres [BARÈRE], rend compte, en présence des citoyens pétitionnaires, des moyens d'instruction ouverts et décrétés pour familiariser tous les citoyens avec les procédés de l'extraction et de la fabrication du salpêtre et des armes (8).

BARÈRE, au nom du comité de salut public. Citoyens, quelle circonstance plus favorable pou-

vait saisir le comité de salut public pour vous parler d'un établissement nouveau que celle où tous les citoyens de Paris, transformés en physiciens, en chimistes, apportent les éléments de la foudre contre les brigands, les prêtres et les rois. Il s'agit aujourd'hui d'ouvrir pour quelques instants une école nouvelle; il s'agit de consacrer, par l'instruction des nouveaux fabricateurs des armes et de poudres, l'unité de la république; il s'agit de montrer les moyens que la France peut employer en tout genre aussitôt qu'elle le veut.

La Convention nationale a vu dans le rapport du comité sur la fabrication des armes, des poudres, des salpêtres, qu'il ne néglige aucun moyen pour accélérer, pour augmenter cette importante fabrication.

Tout devait être créé: il a fallu révéler aux citoyens le secret de leurs forces, aux ouvriers le secret de leur intelligence, à la république le secret de ses énormes et innombrables moyens. Vous avez autorisé le comité à prendre toutes les mesures propres à former cet établissement universel de fabrication d'armes et de poudres.

Le premier besoin, après avoir établi les principaux ateliers, a été de former des élèves: où devons-nous les prendre? Le comité a pensé qu'il devait faire participer tous les citoyens à cette partie de l'instruction révolutionnaire; il a appelé des sans-culottes de toutes les parties de la république; partout les hommes n'aspirent qu'à être libres, et le patriotisme ne doit pas connaître de mesures exclusives ou privilégiées. Si Paris, centre des arts et des vertus civiques, fournit deux élèves par section, chaque district est appelé à en fournir un égal nombre.

Voici l'arrêté du comité :

[Extrait du reg. des arrêtés du C. de S.P., 14 pluv. II]

« Le comité de salut public, considérant que la fabrication révolutionnaire du salpêtre, de la poudre et des canons, dans toute l'étendue de la République, exige un grand nombre d'agents éclairés, pour être portée promptement à toute l'activité nécessaire, arrête ce qui suit :

« Art. 1. Tous les districts de la république enverront à Paris deux citoyens robustes, intelligents et accoutumés au travail, pris dans les compagnies de canonniers ou parmi les citoyens qui ont fait le service le plus actif dans la garde nationale. Paris en fournira deux par section.

« II. Ces citoyens seront âgés de vingt-cinq à trente ans : un au moins de chaque district devra savoir lire et écrire. Le choix en sera fait par les administrateurs de district, sur la présentation des Sociétés populaires, dans l'intervalle de cinq jours au plus après la réception du présent arrêté.

« III. Les administrateurs de district leur feront un état de route comme aux canonniers de l'armée.

« IV. Ces citoyens se rendront à Paris immédiatement après leur nomination. Deux jours après leur nomination au plus tard, l'agent national du district sera tenu d'en donner connaissance, ainsi que de leur départ, au comité de salut public.

(1) *J. Sablier*, n° 1149; *Ann. patr.*, n° 414.

(2) *P.V.*, XXXI, 365.

(3) *P.V.*, XXXI, 365 et 380. *B^{is}*, 1^{er} vent.

(4) *C* 291, pl. 928, p. 8.

(5) *J. Fr.*, n° 513.

(6) *P.V.*, XXXI, 365.

(7) *Débats*, n° 517, p. 432.

(8) *P.V.*, XXXI, 363-65.